

Actualité

Intervention de Jean-Michel Boucheron, député de l'Ille et Vilaine, lors du débat sur la décentralisation à l'Assemblée nationale le mercredi 17 janvier 2001

Permettez-moi tout d'abord de saluer la décision du Gouvernement d'ouvrir ce débat. La nouvelle phase de la décentralisation, bien différente dans son contenu et dans son déroulement de la réforme de 1982, montre la volonté continue de la gauche d'agir pour des libertés réelles, adaptées à la démocratie moderne.

De nombreuses propositions devraient rencontrer un large consensus : généralisation du principe de subsidiarité, blocs de compétences, lisibilité des financements, autonomie fiscale, régulation des inégalités, processus de déconcentration pour accompagner la décentralisation.

Mais le débat ne saurait être complet sans aborder la question du rapport de la région à l'Etat et de l'adaptation des règles communes aux diversités territoriales, économiques et culturelles.

Je suis clairement favorable à une capacité de proposition législative au profit des régions.

Le débat sur la Corse a illustré cette question. Je ne m'étendrai pas sur le point de savoir si le caractère insulaire de la Corse est suffisamment déterminant pour mériter un traitement particulier, ou si toutes les régions doivent disposer de moyens égaux, quitte à ce que celles qui ont les plus forts particularismes les utilisent plus que les autres. L'essentiel est qu'on ne peut pas faire abstraction de la diversité.

Jamais la question des identités n'a été aussi capitale qu'aujourd'hui. Il ne s'agit pas simplement de les respecter ou de les défendre, il s'agit de les promouvoir. A l'heure de la mondialisation, la promotion des identités est constituante de la dignité

humaine.

Si elles ne sont pas préservées, d'autres surgiront, obscures et irrationnelles. Dans de nombreux pays, la recherche éperdue de l'appartenance sectaire trouve sa source dans cette dérive.

Dès lors, l'adaptation régionale de certaines lois doit être possible.

Je me sens aujourd'hui tout aussi Français que Breton et si la République ou la langue française sont aujourd'hui en danger, cela ne vient certainement pas des particularismes régionaux mais au contraire de la massification d'un modèle mondial matérialiste.

Centralisation et décentralisation sont deux outils nécessaires. Ils ne sont pas contradictoires. Il suffit de trier les questions à traiter au niveau central et celles qui doivent être réglées au plus près du citoyen.

Le centralisme a été facteur de progrès et de justice. La décentralisation pour sa part permet l'éclosion des richesses locales et l'épanouissement de la personne humaine.

Je ne suis évidemment pas partisan d'un pouvoir législatif direct des conseils régionaux. Ils ne sont pas faits pour cela et les élections régionales seraient vite récupérées par les archaïsmes extrêmes, les forces centrifuges d'une part, aveuglées par leur xénophobie, et les centralistes d'autre part, qui utilisent le discours républicain pour masquer un conservatisme fondamental.

Débarrassés de notre nationalisme traditionnel, nous ne sommes pas prêts à le troquer contre de nouveaux nationalismes micro-régionaux ou européens.

On peut donc imaginer un système selon lequel un conseil régional pourrait faire une proposition législative dès lors qu'elle aurait rencontré 60 % des suffrages en son sein. Cette proposition serait transmise à l'Assemblée nationale, où elle pourrait prendre la forme juridique d'une proposition de loi à l'initiative de notre président par exemple. Notre règlement intérieur peut très bien organiser ce processus.

Le Gouvernement s'engagerait alors à mettre ces propositions à l'ordre du jour dans un délai convenable. Ce dispositif ne demande aucune modification constitutionnelle et laisse le Parlement totalement maître du processus législatif. Le Conseil constitutionnel jouerait normalement son rôle.

Le Parlement pourrait d'ailleurs réserver certains articles de ses propres lois aux propositions d'adaptation régionales, ce qui, quand on se remémore certaines lois votées ici, aurait simplifié grandement nos travaux.

Les régions pourraient ainsi proposer des variantes aux lois générales. Il n'y a là aucun drame constitutionnel. La République et la démocratie doivent respirer pour ne pas déperir.

Bulletin du groupe socialiste à l'Assemblée nationale -Numéro 115 - 23 janvier 2001